

NOTRE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Qu'est-ce qu'un conseil de surveillance ?

Un conseil de surveillance est un organe ayant pour mission de veiller au bon fonctionnement d'une entreprise et à qui le Directoire rend compte régulièrement de sa gestion. Il nomme le Directoire et est le seul organe compétent pour l'adoption du budget annuel, des programmes d'investissements, des emprunts et du plan stratégique.

Il propose l'approbation des comptes annuels à l'Assemblée Générale des actionnaires.



Pierre CAUSSADE
Président du conseil de surveillance



Denis LESUEUR
Vice-Président du Conseil de surveillance

8 représentants de l'État



Pierre CAUSSADE
Président du conseil de surveillance



Agnès ARCIER
Représentante de l'Etat Actionnaire



Xavier LEFORT
Etat / Préfet de région Guadeloupe



Alain MARCHETEAU
État / Président du Comité d'Audit



Patricia LOIN
État



Yves GARRIGUES
État



Jean-Yves LE-GALL
État / Directeur de la DRFIP



Olivier KREMER
État / Directeur de la DEAL



4 désignés par la CCI des îles de Guadeloupe



Michel CLAVERIE-CASTETNAU
Représentant permanent CCI IG



Denis LESUEUR
CCI IG



Thierry ROMANOS
CCI IG



David ARNOUX
CCI IG

1 représentant pour chacune des 3 Collectivités Territoriales



Marie-Luce PENCHARD
Représentante permanente
du Conseil Régional



Ferdy LOUISY
Représentant permanent
du Conseil Départemental



Bruno PIERREPONT
Représentant permanent
de Cap Excellence

Contrôleur général économique et financier



Jean-Philippe PIERRE

Censeurs



Yves TATIBOUET Directeur
de la Sécurité de l'Aviation civile
des Antilles-Guyane



Jocelyn JALTON
Directeur Général Adjoint
des services de Cap Excellence



Georges BOUCARD
Membre du Conseil de
Développement de Cap Excellence

4 Représentants du Comité Social et Economique de la SAGPC



Youri Théophile
Représentant du CSE SAGPC



Magalie MADHO
Représentante du CSE SAGPC



Philippe LABRANA
Représentant du CSE SAGPC



Willy ZEBY
Représentant du CSE SAGPC